

LES SACS BIODÉGRADABLES ET COMPOSTABLES

Depuis l'interdiction des sacs plastiques à usage unique (1er janvier 2017), nous retrouvons une multitude de nouveaux sacs sur le marché : les « biodégradables », les « compostables », les krafts... Pas facile de s'y retrouver !

Quelles sont leurs spécificités ? Sont-ils compostables dans nos composteurs domestiques ?



Que veulent dire ces logos que l'on retrouve sur les sacs biodégradables et compostables ?

Les sacs compostables.

Les sacs compostables sont composés entre 40 et 80% (réglementation 2018) de matières « biosourcées » (amidon de maïs, de canne à sucre, huiles végétales, farines de céréales ou pomme de terre...).

Ainsi à l'heure actuelle, entre 20 et 60% du sac est composé de plastique (polymères).

Pour que ces sacs puissent être biodégradés, il est nécessaire de réunir les conditions suivantes :

- Compostage réalisé uniquement dans des composteurs fermés,
- Sacs déposés ouverts, en simple épaisseur et remplis de biodéchets,
- Brassage hebdomadaire et contrôle de l'humidité,
- Température ambiante moyenne de 25°C pendant les trois premiers mois de compostage.

Hormis en milieu industriel, **ces conditions ne sont que rarement réunies.**

Chez les particuliers, les sacs sont mal désintégrés et biodégradés. Des microplastiques seront alors encore présents dans le compost produit.

Ces sacs ne sont donc pas acceptés dans les composteurs domestiques ou partagés ! De plus, ils ne sont pas recyclables.



Le pourcentage minimum de matières « biosourcées » dans ces sacs passera à 60% en 2025.

Les sacs biodégradables.

Ils sont faits de polyéthylène. Au contact de la lumière et de l'oxygène, le sac se désintègre, mais **des résidus de plastique peuvent subsister**. Ces sacs ne doivent donc pas être mis au compost sous risque d'affecter la qualité du compost.

De plus, ils ne sont pas recyclables.



[TEST] De gros morceaux, mais aussi de très très fines particules de plastiques se retrouvent dans le produit fini tamisé de compost après 2 ans de compostage.

Pour en savoir plus, vous pouvez également regarder une vidéo de M. & Mme Recyclage sur : <https://youtu.be/0ICDwM2inMY>



Un bon compromis : les sacs krafts.



Constitués de papier, ils se compostent assez facilement dans un composteur domestique ou partagé. En ce qui concerne les sacs en papier blanc comme les sacs à pain : ils peuvent être compostés. En effet, les emballages destinés à l'alimentation ne contiennent pas de substances toxiques. Bien entendu, si vous avez une fenêtre en plastique, retirez la avant de mettre le sac au compost...

Pour un compostage plus rapide, pensez à vider les biodéchets puis à déchirer le sac.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. **Les sacs à vrac** sont réutilisables et lavables, ils permettent d'acheter en vrac fruits, légumes, céréales, biscuits, fruits secs...

Ils sont si légers qu'il est inutile de faire la tare lors de la pesée.

Le SITOM vous aide à adopter ce nouveau geste en mettant gratuitement à votre disposition des sacs à vrac. Vous pouvez les récupérer dans nos locaux (269, rue des Egratz) et sur nos stands lors de divers évènements.



Astuce

Pour transporter facilement vos biodéchets au composteur, utilisez une boîte lavable ou un bioseau.

Le SITOM offre un bioseau de 10 litres pour tout achat d'un composteur au tarif subventionné de 15 euros.

Le bioseau peut être acheté seul au prix de 2 euros.

Retrouvez toutes les dates de ventes sur notre site internet.



Info +

Biodégradation : dégradation causée par une activité biologique, en particulier une action enzymatique, entraînant une modification significative de la structure chimique d'un matériau.

Désintégration : Cassure physique d'un matériau en très petits fragments.

Pour plus d'informations : Etude Compostage domestique et industriel des sacs plastiques compostables domestiquement et des sacs en papier, Ademe, Juin 2019.